



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **BUDGET RECTIFICATIF N°4 AU BUDGET 2023**

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

**Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires  
Conseil d'administration du 30 novembre 2023**

Le budget rectificatif n°4 de l'exercice 2023 a pour objet de répartir des recettes supplémentaires au titre de la subvention pour charges de services publics pour un montant de 45,4 M€ et de répartir le solde de 9 M€ des crédits disponibles déjà ouverts au titre notamment de la compensation du repas à 1€. Il comprend aussi une actualisation des crédits de contractualisation au sein de la part dédiée aux Crous.

## 1. Recettes

Les recettes globalisées augmentent de **46,5 M€** en raison d'un abondement de la subvention pour charge de service public allouée au réseau des œuvres.

Cette dotation exceptionnelle complémentaire de SCSP correspond :

- à l'ouverture, du complément de SCSP de 30 M€, destinés à compenser les effets induits par la hausse du coût des fluides énergétiques d'une part (malgré l'application pour partie du bouclier tarifaire et de l'amortisseur) et de l'inflation affectant le coût des denrées alimentaires d'autre part ;
- à l'ouverture de 14,5 M€ au titre du financement des mesures salariales interministérielles au titre de 2023 (prime pouvoir d'achat, hausse de la valeur du point fonction publique, mesure « bas salaires » y compris leur extension aux Dapouos, hausse de l'indice minimum fonction publique, hausse du remboursement transport et du coût de la GIPA) ;
- à la notification de 2 M€ de crédits au titre d'un complément de financement des effets du gel des loyers.

## 2. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement allouées aux 26 Crous font l'objet d'une évolution à hauteur de **56,5 M€** en autorisations d'engagements (AE) et en crédits de paiements (CP) correspondant :

- aux 30 M€ de SCSP complémentaires mentionnés *supra* au titre de la dotation complémentaire destinée à compenser pour partie les dépenses supplémentaires constatées en raison de la hausse des fluides et des denrées alimentaires ;
- aux 14,5 M€ de mesures interministérielles en faveur des agents du réseau au titre de 2023 (prime pouvoir d'achat, hausse de la valeur du point fonction publique, mesure « bas salaires » y compris leur extension aux Dapouos, hausse de l'indice minimum fonction publique, hausse du remboursement transport et du coût de la GIPA). Ces mesures sont toutes déjà mises en œuvre, ou en passe de l'être, au sein du réseau, conformément au calendrier fixé par l'Etat en la matière ;
- le versement du solde de 7 M€ des crédits dédiés au financement de la compensation du repas à 1€ (la répartition comprenant également la compensation du repas à 1 € dans le cadre des agréments déjà conclus, pour un montant de l'ordre de 2 M€) ;
- le complément de compensation du gel des loyers au titre de 2023, pour un montant de 2 M€ ;
- au reliquat de crédits ouverts de SCSP au profit du réseau mais non encore répartis aux Crous, pour un montant de 2 M€, pour la prise en charge d'une partie des dépenses constatées de fluides et de denrées ;
- le redéploiement de 0,9 M€ du Cnous destinés à des mesures spécifiques de soutien pour trois Crous ;
- le financement des heures supplémentaires des services étudiants, particulièrement mobilisés lors de la campagne de traitement des dossiers sociaux étudiants en raison du décalage du début de la campagne 2023/2024, pour un montant de 0,06 M€.

Ainsi, au total, **56,5 M€** de SCSP sont répartis dans les Crous lors de ce BR (dont 46,5 M€ au titre des crédits nouvellement ouverts).

### 3. Principaux agrégats

Au total les prévisions de recettes s'établissent à 528 698 834 €, les autorisations d'engagement sont portées à 531 430 282 € et les crédits de paiement à 531 696 055 €, le solde budgétaire s'élevant à - 2 997 221 €.

Le résultat patrimonial du BR4 est de – 3 706 843 €, stable par rapport au BR3 2023.

L'insuffisance d'autofinancement reste identique et s'élève à 3 691 693 €.

Le prélèvement sur fonds de roulement reste identique, soit un montant de 4 006 693 €.

Le niveau final du FDR du Cnous s'élève à 26 886 833 € et le niveau final de la trésorerie à 114 639 406 €. Le BR4 du Cnous est donc soutenable.